

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 27 septembre 2013
(convocation du 16 septembre 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Septembre Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick,
Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard,
Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique,
M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry,
M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge,
Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice,
M. SOUBIRAN Claude, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte,
M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine,
M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles,
M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis,
M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence,
Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain,
M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude,
Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude,
M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck,
M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques,
M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime,
Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle,
M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques,
M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, Mme TOUTON Elisabeth,
M. TRIJOLET Thierry, M. VERNEJOUL Michel, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. TURON Jean-Pierre
M. BRON Jean-Charles à M. BRUGERE Nicolas jusqu'à 9h55
M. CHAUSSET Gérard à M. DANJON Frédéric à compter de 12h50
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe jusqu'à 9h50
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard à compter de 13h00
M. OLIVIER Michel à M. GUICHARD Max à compter de 11h45
M. PIERRE Maurice à Mme CARTRON Françoise à compter de 11h40
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. ROSSIGNOL Clément à Mme NOEL Marie-Claude à compter de 12h50
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle
M. SOUBABERE Pierre à M. TRIJOLET Thierry à compter de 10h30
Mme TERRAZA Brigitte à Mme DE FRANCOIS Béatrice à compter de 12h15
M. BOUSQUET Ludovic à Mme DELATTRE Nathalie à compter de 12h
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles
M. DAVID Yohan à M. DAVID Jean-Louis

Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime
Mme DESSERTINE Laurence à M. DUCHENE Michel à compter de 12h
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle à compter de 12h30
Mme EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques à compter de 12h35
M. GUICHOUX Jacques à Mme. BALLOT Chantal
M. JOANDET Franck à M. HURMIC Pierre à compter de 11h55
M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle
M. LOTHAIER Pierre à M. MOGA Alain
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PIAZZA Arielle à Mme BREZILLON Anne à compter de 10h50
M. POIGNONEC Michel à M. QUANCARD Denis
M. QUERON Robert à M. LABARDIN Michel
M. REIFFERS Josy à M. ROBERT Fabien à compter de 11h
M. SOLARI Joël à M. RAYNAL Franck

EXCUSES :

M. ASSERAY Bruno

ABSENT :

M. MAURRAS Franck

LA SEANCE EST OUVERTE

**Maison de l'Emploi de Bordeaux - Organisation du Salon du Recrutement en
Alternance et des Rencontres Emploi Handicap en 2013 - Subventions de la
CUB - Convention - Décision - Autorisation**

Monsieur FELTESSE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

1 - Présentation et objectifs des deux manifestations

La CUB participe financièrement en 2013 pour la seconde fois en faveur de l'organisation du Salon du recrutement en alternance et des Rencontres emploi handicap, gérés par la Maison de l'Emploi de Bordeaux. En 2012, son soutien, prévu dans les contrats de codéveloppement 2012-2014 avec la commune de Bordeaux s'élevait à 60 000 €, soit 30 000 € pour chacun des deux salons.

Le Salon du Recrutement en Alternance de Bordeaux en 2013

Le Salon du Recrutement en Alternance de Bordeaux existe depuis 2008 et accueille un nombre de visiteurs et de participants en évolution constante dont l'origine géographique s'étend à l'échelle de la Région Aquitaine. Sur les trois années précédentes, le taux de fréquentation était d'environ 3500 à 3700 personnes. Sa 6^{ème} édition a eu lieu cette année le 3 avril 2013 au Hangar 14.

Les contrats en alternance rencontrent un vif succès auprès du public. En France, le nombre de contrat d'apprentissage est passé de 129 616 en 1992 à 287 440 en 2010. En Gironde en 2010, 5 903 contrats en alternance ont été signés. C'est une voie de formation fortement promue par l'Etat et la Région Aquitaine qui ont mis en place toute une série de mesures incitatives.

Pour autant, il existe de fortes tensions sur ce type de contrats. Des décalages entre l'offre et la demande sont patents sur certaines filières (communication, ressources humaines, secrétariat, ...). Malgré l'existence d'événements d'orientation formation nombreux, il existe un réel besoin d'événement majeur, central permettant de faire se rencontrer l'offre de recrutement et les candidats en recherche de contrat.

Cette action a pour objectif de favoriser l'accès des habitants (demandeurs d'emplois jeunes et adultes) de l'agglomération bordelaise, aux contrats en alternance, tout en accompagnant les entreprises dans leurs phases de recrutement.

Les 6^{èmes} Rencontres Emploi Handicap 2013

Par ailleurs, dans le cadre de son programme d'action 2013, La Maison de l'Emploi, de l'Insertion économique et de l'Entreprise de Bordeaux, organise également le 19 novembre 2013 au Hangar 14, les 7^{èmes} Rencontres Emploi Handicap 2013.

Cette manifestation existe depuis 2007, et chaque année depuis 3 ans, le nombre de visiteurs est en augmentation constante (3 700 visiteurs en 2011, 4 000 en 2012, plus de 4 000 en 2013). L'origine géographique des participants et des exposants s'étend au territoire de la Gironde avec un taux de participation de 35,7 % pour la CUB.

L'intégration dans l'emploi des personnes handicapées est l'une des principales préoccupations de la loi « handicap » du 11 février 2005. Elle apporte des évolutions fondamentales pour répondre au principe de non-discrimination à l'embauche, notamment en renforçant les sanctions financières pour les employeurs qui ne respectent pas l'obligation d'emploi de personnes handicapées, fixée à 6% de l'effectif.

Cette action a pour objectif de favoriser l'accès à l'emploi des travailleurs handicapés habitant l'agglomération bordelaise. Les « Rencontres Emploi Handicap » visent en effet à mettre en relation les candidats motivés et les employeurs désireux de recruter et de faciliter l'intégration de ces personnes. Chaque année, plébiscitées par les employeurs, les Rencontres Emploi Handicap permettent l'emploi direct de 50 à 60 personnes hors des circuits traditionnels de recrutement.

2 – Budgets prévisionnels

En 2012, la Communauté Urbaine de Bordeaux était sollicitée à hauteur de 60 000 € pour l'organisation de ces deux salons, soit une participation de 30 000 € pour le Salon du recrutement en alternance (budget prévisionnel 2012 de 85 661 €) ainsi qu'une autre participation de 30 000 € pour les Rencontres emploi handicap (budget prévisionnel 2012 de 79 566 €).

La Communauté urbaine de Bordeaux est sollicitée en 2013, au titre des actions inscrites aux contrats de co-développement, pour participer à l'organisation du 6^{ème} Salon du Recrutement en Alternance à hauteur de 30 000 €, sur un budget prévisionnel de 89 397 € répartis comme suit :

Dépenses	€ TTC	Recettes	€ TTC
Prestations de service	46 211	Subventions : CUB	30 000
Locations	10 055	Commune	11 914
Honoraires	11 034	FSE	47 483
Déplacements/missions	3 672		
Salaires et charges	18 305		
Frais généraux	120		
Total	89 397	Total	89 397

La Communauté Urbaine de Bordeaux est sollicitée en 2013, d'autre part, dans le cadre des actions inscrites aux contrats de co-développement, pour participer à l'organisation des 7èmes rencontres Emploi Handicap 2013, à hauteur de 30 000 € pour un budget prévisionnel de 93 741 €, répartis comme suit :

Dépenses	€ TTC	Recettes	€ TTC
Prestations de service	48 936	Subventions : CUB	30 000
Locations	12 000	Commune	14 497
Honoraires	4 637	FSE	49 244
Publicité	6 262		
Déplacements	5 081		
Charges de personnel	13 741		
Frais généraux	3 084		
TOTAL	93 741	TOTAL	93 741

Le territoire d'intervention pour ces deux évènements s'étendra sur le Département de la Gironde et majoritairement sur la Communauté urbaine.

Des actions de communication sont prévues à destination du grand public (flyers, affichage urbain, site internet, presse et dans les établissements scolaires) et pour les structures accompagnantes (Cap emploi, Pôle emploi, Associations en charge de personnes handicapées).

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU le contrat de co-développement 2012-2014, fiche n°80 nommée « Développement de l'emploi »

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE les projets présentés par la Maison de l'Emploi, de l'Insertion Economique et de l'Entreprise de Bordeaux entrent dans le cadre des actions inscrites aux contrats de co-développement et participent à l'action économique de l'agglomération bordelaise

DECIDE

Article 1 : l'attribution à la Maison de l'Emploi de l'Insertion économique et de l'Entreprise de Bordeaux, d'une subvention d'un montant de 30 000 € au titre de participation à l'organisation du 6ème Salon du Recrutement en Alternance qui s'est déroulé le 3 avril 2013 à Bordeaux,

Article 2 : l'attribution d'une subvention à la Maison de l'emploi de l'insertion économique et de l'Entreprise de Bordeaux, d'un montant de 30 000 € au titre de participation à l'organisation des 7^{ème} rencontres Emploi Handicap, qui se déroulera le 19 novembre 2013 à Bordeaux,

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de financement ci-annexée. La dépense correspondante sera inscrite au budget principal de l'exercice 2012, chapitre 65, article 6574, fonction 901, CRB BD00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 septembre 2013,

Pour expédition conforme,
Le Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
14 OCTOBRE 2013**

PUBLIÉ LE : 14 OCTOBRE 2013

M. VINCENT FELTESSE